

Bulletin d'adhésion annuelle (à conserver par le CEVL)
Année 2018

Entreprise : Activité :

Nom, Prénom : N° de tél Bureau :/...../...../...../.....

Adresse Postale : N° de Portable :/...../...../...../.....

..... Courriel :

Barème des cotisations

Le montant de votre cotisation annuelle correspond au nombre de salariés de votre entreprise
(cochez la case correspondante)

de 1 à 5 salariés = 50€ De 6 à 15 salariés = 80€ de 16 à 30 salariés = 110€

de 31 à 50 salariés = 150€ De 51 à 100 salariés = 200€ +de 101 salariés = 450€

Mode de règlement

<input type="radio"/> Par virement bancaire	IBAN FR76 3000 3009 5800 0372 6208 278 - BIC SOGEFRPP Banque : Société Générale – Titulaire du Compte : CEVL - Club Ent. Villeneuve-Loubet Domiciliation : CANNES ENTREPRISES
<input type="radio"/> Par chèque bancaire	A l'ordre du CEVL , envoyer le bulletin et votre chèque au Trésorier du Club : Patricia Lavigne – Lavign'Elec – 331 av. du Docteur Julien Lefebvre - 06270 Villeneuve-Loubet

DATE

SIGNATURE DE L'ADHÉRENT

Ce versement donne droit à la participation à l'Assemblée Générale du Club.
Un reçu vous sera adressé par courriel.

L'adhésion sera validée après examen par le bureau du CEVL. L'adhésion est valable une année civile.

Toute adhésion implique l'inscription aux newsletters du Club.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 06 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne.